

Client n° 224405

ETUDE HABITAT
M. DELVAUX MARTIN
20 CHEMIN DE LA SERRE
TREBAIX
46090 VILLESEQUE



N°TVA:

AVOIR n° 09091428 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 15837372 DU 11/02/25 SUR BON 15836643 AG. CAHORS								
V/REF: CHANTIER 47779 PELRAT SEB								
210086.01	CALIFIX LIANT BRIQUE RECTIF. -0,81L	-1	U		48,09	-48,09		
AVOIR N° 19737185 DU 26/02/25 SUR BON 14144641 AG. LALBENQUE								
251332.01	CUVETTE PORT.COULIS. 4920 AV.CHR.M.	-1	U		14,14	-14,14		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-62,23	20,00%	-74,68	31/03/25	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.